

2024-605 : TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE AU TITRE DE L'ANNÉE 2024

LE MAIRE DE LA VILLE DES HERBIERS,

VU le Code général de la fonction publique, notamment les articles L.522-26, L.522-28 et L.522-29
VU les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,
VU les délibérations successives du Conseil Municipal en date du 16 avril 2007, 29 octobre 2007, 28 avril 2008, 29 septembre 2008, 21 septembre 2009 et du 17 mai 2010 fixant les taux de promotion applicables à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions d'avancement de grade,
VU l'arrêté n°2020-746 du 22 décembre 2020 portant sur les Lignes Directrices de Gestion définissant la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines et la promotion et valorisation des parcours professionnels,
VU l'arrêté n°2024-604 du 24 avril 2024 portant modification des Lignes Directrices de Gestion définissant la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines et la promotion et valorisation des parcours professionnels,

ARRÊTE

ARTICLE 1. Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2024 est établi comme suit :

Avancement au grade de : Adjoint administratif principal 2^{ème} classe

NOM Prénom	SITUATION ACTUELLE	Date d'effet possible de l'avancement
BINCTIN Amandine DA FONSECA valérie	Adjoint administratif	01/05/2024

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
2	0	2

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes des agents inscrits		
Total	Hommes	Femmes
2	0	2

Avancement au grade de : Adjoint administratif principal 1^{ère} classe

NOM Prénom	SITUATION ACTUELLE	Date d'effet possible de l'avancement
BARICAULT Richard	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	01/05/2024
BENETEAU Valérie		01/11/2024
BLANCHARD Guillaume		01/05/2024
DOS SANTOS FERNANDES Aurélie		01/05/2024
KRZEPICKI Nathalie		01/10/2024

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
6	2	4

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes des agents inscrits		
Total	Hommes	Femmes
5	2	3

Avancement au grade de : Rédacteur principal 2^{ème} classe

NOM Prénom	SITUATION ACTUELLE	Date d'effet possible de l'avancement
GIRARDEAU Clotilde	Rédacteur	01/05/2024

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
3	0	3

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes des agents inscrits		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

Avancement au grade de : Adjoint technique principal 2^{ème} classe

NOM Prénom	SITUATION ACTUELLE	Date d'effet possible de l'avancement
DEBORDE Stéphane MERLE Wendeline MORISSET Guillaume	Adjoint technique	01/05/2024

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
3	2	1

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes des agents inscrits		
Total	Hommes	Femmes
3	2	1

Avancement au grade de : Adjoint technique principal 1^{ère} classe

NOM Prénom	SITUATION ACTUELLE	Date d'effet possible de l'avancement
BENETEAU Laurence GONCALVES BUGINGA Maria NEVEU Nicolas REMIGEREAU Antoine	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	01/05/2024

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
7	4	3

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes des agents inscrits		
Total	Hommes	Femmes
4	2	2
2	1	1

Avancement au grade de : Adjoint d'animation principal 1^{ère} classe

NOM Prénom	SITUATION ACTUELLE	Date d'effet possible de l'avancement
MOUSSET Adeline	Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	01/05/2024

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes des agents inscrits		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

Avancement au grade de : Agent social principal 2^{ème} classe

NOM Prénom	SITUATION ACTUELLE	Date d'effet possible de l'avancement
ROUX Lydia	Agent social	01/07/2024

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes des agents inscrits		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

Avancement au grade de : Educateur des APS principal 1^{ère} classe

NOM Prénom	SITUATION ACTUELLE	Date d'effet possible de l'avancement
THOMAS-GUILLOTEAU Marie-Charlotte	Educateur des APS principal 2 ^{ème} classe	01/05/2024

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes des agents inscrits		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

ARTICLE 2. Le présent arrêté sera transmis au Président du Centre de Gestion

Publié électroniquement le : 29 avril 2024

Les Herbiers, le 24 avril 2024

Christophe HOGARD
Maire



Le Maire certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe que le présent arrêté fait l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification et réception par le Représentant de l'Etat. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.